

Nouvelle fixation du prix de vente du bois de chauffage

Approbation

Vote conseil communal : 15 novembre 2019

Approbation ministérielle : 2 décembre 2019

Texte de la décision

Les prix de vente du bois de chauffage vendu aux habitants de la commune de Rosport-Mompach sont fixés à partir du 1^{er} janvier 2020 comme suit:

1) Prix de vente du bois de chauffage par stère de chêne, hêtre ou charme:

Prix hors TVA	TVA 8 %	Prix T.T.C.
50,93 €	4,07 €	55,00 €

2) Prix de vente du bois de chauffage par mètre cube de chêne, hêtre ou charme aux gens qui débitent eux-mêmes le bois attribué par le service forestier (« Selbstwerber »):

Prix hors TVA	TVA 8 %	Prix T.T.C.
41,67 €	3,33 €	45,00 €

La quantité annuelle du bois vendu est limitée à 30 stères par ménage.